

Prénoms des descendants d'immigrés en France : Réponse aux auteurs et à la revue *Population et sociétés*

Résumé (1 page).....	2
Introduction	2
1. Une controverse, deux questions	3
2. Le codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés choisi par Coulmont et Simon est-il scientifiquement justifié ?	4
3. L'enquête TeO catégorise-t-elle comme immigrés (et descendants d'immigrés) du Maghreb certains rapatriés (et descendants de rapatriés) d'Afrique du Nord, invalidant ainsi les principaux résultats de l'article de Coulmont et Simon ?	7
4. Le témoignage d'un enquêteur qui a administré le questionnaire TeO2	17
Conclusion.....	18
 Annexe : Le programme informatique des analyses du présent document.....	 20

Résumé (1 page)

Un [article](#) scientifique publié en avril 2019 dans une revue de l'Institut national d'études démographiques (INED) indiquait qu'en France métropolitaine en 2008, les deux prénoms les plus fréquemment portés par les petits-fils d'immigrés du Maghreb étaient « Yanis » et « Nicolas ». Au total, selon l'étude, seulement 23 % des petits-enfants d'immigrés du Maghreb porteraient un prénom « arabo-musulman ». Intrigué par ces résultats largement médiatisés, j'ai cherché à les vérifier. Les auteurs, la revue et l'INED ont alors refusé de me communiquer leur méthodologie, contrevenant à la « Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche » et aux règles élémentaires de l'intégrité scientifique — et empêchant ainsi la discussion scientifique. Dans un [essai de reproduction](#) publié en août 2021, je soutiens que ces résultats, qui ne sont corroborés par aucune autre source, sont inexacts. La raison principale est que l'enquête TeO (2008), qui a permis de produire ces résultats, comporte des erreurs : parmi les descendants d'immigrés du Maghreb identifiés par l'enquête, certains sont manifestement des descendants de rapatriés de l'ex-empire colonial français en Afrique du Nord, c'est-à-dire des descendants de « pieds-noirs ». Les [auteurs](#) et le [comité de rédaction](#) de la revue ont répondu à cet essai de reproduction dès fin août 2021 : s'ils ne contestent pas les méconduites scientifiques (exposées dans le chapitre 4 de l'essai de reproduction), ils continuent de soutenir que l'enquête n'a pas confondu immigrés et rapatriés et que leurs résultats sont exacts. Le présent document apporte des compléments d'information, que je crois décisifs pour trancher cette controverse.

Premièrement, l'enquête TeO catégorise des personnes prénommées « Bruno », « Jacqueline », « Pierre », etc. comme immigrés du Maghreb au seul motif que, d'après les déclarations des enquêtés, ils seraient nés algériens avant 1962 — ce qui est impossible puisque à cette époque la nationalité algérienne n'existait pas. L'enquête TeO n'ayant pas corrigé ces erreurs de déclaration, elle catégorise ces individus comme des immigrés du Maghreb alors que, chrétiens et juifs, ils sont vraisemblablement des rapatriés d'Algérie et non à proprement parler des immigrés.

Deuxièmement, l'article de l'INED considère des personnes prénommées « Richard », « Marie-Carmen », « François », etc. comme des immigrés du Maghreb au seul motif qu'ils sont nés espagnols ou italiens en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Or des chrétiens ainsi prénommés sont manifestement des rapatriés européens d'Afrique du Nord.

Troisièmement, le fait que la base de données TeO catégorise certains rapatriés comme des immigrés est confirmé par le témoignage de première main d'un enquêteur qui a administré le questionnaire de la deuxième édition de TeO (2019-2020) :

« En ce qui me concerne, j'ai eu à interroger, à nouveau, beaucoup de descendants de Pieds-Noirs. [...] Au fil du questionnaire (concernant les difficultés d'intégration, pratique de la langue française, discriminations à cause de leur supposé[e] couleur de peau ou religion) les personnes interrogées se sont très bien rendu compte qu'elles n'avaient rien à faire dans cette enquête » (message électronique du 18 septembre 2021 ; c'est moi qui souligne).

Si, d'après l'article, les petits-enfants d'immigrés du Maghreb se prénomment si souvent « Nicolas » et portent si rarement un prénom « arabo-musulman », et si d'après les analyses (non publiées) des auteurs *moins de la moitié des petits-enfants d'immigrés du Maghreb sont d'origine musulmane*, c'est tout simplement parce que ces petits-enfants d'immigrés incluent de nombreux petits-enfants de rapatriés — ainsi que des petits-enfants de juifs marocains et tunisiens et des petits-enfants d'Européens, majoritairement chrétiens, qui ont combattu pour les indépendances. Ces inexactitudes résultent-elles d'erreurs de bonne foi de la part des auteurs, ou d'une fraude visant à biaiser l'image de l'immigration aux yeux des Français ? Sans revenir ici sur cette question (abordée en détail dans le chapitre 11 de l'essai de reproduction), j'observe que les auteurs, la revue *Population et sociétés* et l'INED continuent aujourd'hui encore, malgré mes nombreuses relances, de dissimuler le programme informatique qui leur a permis de produire leurs résultats.

Introduction

Le présent texte sur les prénoms des descendants d'immigrés en France fait suite à cinq publications :

- i. un [article](#) de Coulmont et Simon publié le 10 avril 2019 par la revue *Population et sociétés* ;
- ii. un [essai de reproduction](#) de cet article, que j'ai publié le 23 août 2021 ;
- iii. une [réponse](#) à cet essai de reproduction, publiée par Coulmont et Simon le 26 août 2021 ;
- iv. une [autre réponse](#) à cet essai de reproduction, publiée par le comité de rédaction de *Population et sociétés* à la suite d'une réunion le 27 août 2021 ;
- v. un [communiqué de presse](#) publié par l'INED le 15 septembre 2021 ;

Je salue au passage la décision de l'Institut national d'études démographiques (INED) de rendre ces documents accessibles [sur son site](#). Le présent texte, qui peut être considéré comme la sixième publication relative à ce sujet, répond aux réponses des auteurs et du comité de rédaction de la revue *Population et sociétés*.

Je me réjouis que la publication de mon essai de reproduction ait enfin permis d'engager une discussion scientifique, empêchée depuis 2019. La publication de cet essai de reproduction a aussi conduit le référent à l'intégrité scientifique de l'INED à ouvrir, le 3 septembre 2021, une procédure relative aux manquements à l'intégrité scientifique qui y sont exposés (chapitre 4). Sans revenir ici sur ces méconduites scientifiques, j'observe qu'elles ne sont ni contestées par les auteurs, ni abordées par le comité de rédaction, qui note pourtant que ces allégations « appellent sans doute réponse ». J'observe aussi que plus de 29 mois après la publication de leur article, les auteurs et la revue continuent de refuser de communiquer leur programme informatique (complet et utilisable). Les champs (échantillons) sur lesquels ils ont réalisé leurs analyses sont-ils sans doublons, et leurs analyses produisent-elles bien les résultats publiés ? Nul ne peut le savoir, tant que l'INED continue de violer la « [Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#) » qu'il a signée en 2015.

La suite du présent texte aborde exclusivement les deux points majeurs de la controverse scientifique.

1. Une controverse, deux questions

Les résultats de l'article de Coulmont et Simon¹ sont-ils corrects ? La controverse porte en réalité sur deux questions distinctes.

La première question est la suivante : si l'enquête TeO ne contient pas d'erreur et si à cet égard les résultats de Coulmont et Simon (2019) sont exacts, alors **leur choix de codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés est-il scientifiquement justifié** (voire plus justifié que celui mis en œuvre dans mon essai de reproduction) ? Cette question a beau être abordée longuement par les auteurs et par le comité de rédaction, elle ne constitue pas le point central de la controverse, car s'il était avéré (i) que nos codages de l'origine des petits-enfants d'immigrés sont différents, (ii) que ces différences suffisent pour expliquer l'écart de pourcentage entre leur « 23 % » et mon « 37 % », et (iii) que tout bien considéré leur codage est (au moins) aussi acceptable que le mien, alors cela *ne suffirait pas* pour autant à valider les principaux résultats de leur article. Encore faudrait-il, pour que leurs résultats soient corrects, que l'enquête TeO ne contienne pas d'erreur.

¹ COULMONT Baptiste, SIMON Patrick. Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? *Population et sociétés*, 2019, 565, p. 1-4.

La seconde question est la suivante : **l'enquête TeO catégorise-t-elle comme immigrés (et descendants d'immigrés) du Maghreb certains rapatriés (et descendants de rapatriés) d'Afrique du Nord ?** Cette question constitue le cœur de la controverse, car si TeO contenait des erreurs de catégorisation entre immigrés et rapatriés, alors cela *suffirait* à invalider le résultat d'après lequel les deux prénoms les plus fréquents chez les petits-fils d'immigrés du Maghreb sont « Yanis » et « Nicolas » (tableau p. 3 de l'article), mais aussi le résultat selon lequel seulement « 23 % » des petits-enfants d'immigrés du Maghreb portent un prénom « arabo-musulman » (figure 2, p. 3), et enfin le résultat relatif à la proportion de petits-enfants d'immigrés du Maghreb qui portent un prénom « arabo-musulman » selon la religiosité de leur parent (figure 3, p. 4). Sur cette seconde question, qui constitue le nœud de la controverse, je soutiens que l'enquête TeO contient des erreurs de catégorisation entre immigrés et rapatriés, ce que contestent Coulmont et Simon et le comité de rédaction.

Examinons ces deux questions successivement.

2. Le codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés choisi par Coulmont et Simon est-il scientifiquement justifié ?

L'essai de reproduction montre que sur le champ retenu (personnes de 18-50 / 18-60 ans en ménage ordinaire et leurs enfants de 0-17 ans habitant en France métropolitaine en 2008), 37 % des petits-enfants d'immigrés du Maghreb portent un prénom que la nomenclature de l'INED catégorise comme « arabo-musulman ». Par contraste, l'article de Coulmont et Simon (2019) indiquait que, sur un champ non précisé (et qui reste à ce jour inconnu), ce sont 23 % des petits-enfants d'immigrés du Maghreb qui portaient un prénom « arabo-musulman ». L'essai de reproduction demandait donc, notamment, comment expliquer cet écart de résultat (p. 46-47). Sur ce point, les réponses des auteurs et du comité de rédaction permettent d'en savoir plus. En effet, leurs réponses soutiennent (i) que leur codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés est différent du mien, (ii) que cette différence de codage permettrait d'expliquer pourquoi ils observent que seulement 23 % — et non pas 37 % — des petits-enfants d'immigrés du Maghreb portent des prénoms « arabo-musulmans », et (iii) que leur codage serait au moins aussi bon, sinon meilleur, que le mien, car plus « inclusif ».

Le codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés utilisé dans mon essai de reproduction diffère effectivement de celui que Coulmont et Simon disent désormais avoir utilisé. En effet, si un petit-enfant d'immigrés descend de deux enfants d'immigrés d'origines différentes, je lui assigne une seule origine, en l'occurrence celle de son père, alors que Coulmont et Simon lui assigneraient autant d'origines qu'il a de grands-parents d'origines différentes (de deux à quatre). Le codage que Coulmont et Simon disent avoir utilisé a pour intérêt que les petits-enfants d'immigrés de plusieurs origines différentes se voient associés à chacune d'entre elles, plutôt que de n'être associés qu'à une seule d'entre elles, choisie plus ou moins arbitrairement. Cependant, il a pour inconvénient que, sur la figure 2 de leur article (p. 3), les petits-enfants d'immigrés de plusieurs origines différentes sont chacun comptés autant de fois qu'ils ont d'origines différentes (soit, de deux à quatre fois), si bien que les points de cette figure 2 relatifs aux petits-enfants d'immigrés déforment l'échantillon représentatif des habitants en métropole en 2008. Le codage que j'utilise a les avantages et les inconvénients opposés.

Étant donné que les auteurs et la revue continuent de refuser de communiquer leur programme informatique (complet et utilisable), leurs thèses (i) et (ii) sont invérifiables. Toutefois, je ne conteste pas le fait (ii) que le codage qu'ils disent avoir utilisé pourrait permettre d'expliquer au moins en partie l'écart entre leur « 23 % » et mon « 37 % », et je ne conteste pas non plus le fait (iii) que, dans certains contextes, un tel codage pourrait avoir un intérêt

scientifique. En revanche, **si les auteurs ont choisi le codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés qu'ils disent désormais avoir utilisé, alors cela révèle une méconduite scientifique de leur part.**

Pour le comprendre, il convient de savoir qu'après un travail collectif, le groupe d'exploitation de l'enquête TeO a fixé plusieurs conventions de codage de diverses variables de l'enquête. Dans l'ouvrage de référence publié par l'INED et codirigé par Patrick Simon² qui constitue « le point d'aboutissement du travail du groupe d'exploitation », le chapitre d'introduction, corédigé par Patrick Simon, rappelle l'utilité d'appliquer à une enquête comme TeO « une grille d'analyse commune ». ³ Et concernant plus particulièrement le codage de l'origine des enfants d'immigrés, le chapitre 1 de l'ouvrage, ⁴ lui aussi corédigé par Patrick Simon, indique ceci :

« Si l'origine des immigrés est relativement aisée à définir à travers leur nationalité et leur pays de naissance, il n'en va pas toujours de même pour leurs descendants, en particulier lorsque ceux-ci sont issus d'un couple mixte dont les deux parents sont immigrés, mais d'origines différentes. Dans ce cas relativement peu fréquent (7 % des descendants de deux immigrés), à des fins de simplification pour la présentation des résultats, c'est l'origine du père qui leur a été assignée ». ⁵

De même, dans la partie de l'annexe à ce chapitre 1 relative au codage de l'origine des enfants d'immigrés ([site TeO](#)), on lit :

« Lorsque les deux parents sont immigrés de pays d'origine différents, c'est l'origine du père qui est retenue ».

La convention de codage TeO veut donc que les enfants d'immigrés d'origines différentes se voient attribuer une seule origine, en l'occurrence celle de leur père. Il ne s'agit pas d'une décision entièrement arbitraire, car le choix du père plutôt que de la mère est probablement plus pertinent pour comprendre les trajectoires d'intégration des enfants et petits-enfants d'immigrés, sachant que, pour le droit islamique, un enfant naît musulman s'il a un père musulman, indépendamment de l'affiliation religieuse de sa mère. D'un point de vue statistique, le codage « exclusif » consistant à n'attribuer qu'une seule origine aux enfants d'immigrés d'origines différentes (que cette origine soit celle de leur père ou celle de leur mère) comporte aussi un avantage : sur la figure 2 de l'article de Coulmont et Simon (2019, p. 3), les enfants d'immigrés de deux origines différentes sont comptés, comme les autres enfants d'immigrés, chacun une fois, plutôt que d'être comptés deux fois s'ils ont deux origines différentes — ce qui déformerait l'échantillon représentatif des habitants en métropole en 2008.

² BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle, SIMON Patrick (dir.). *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : INED éditions, 2016. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/grandes-enquetes/trajectoires-et-origines/>

³ « Cet ouvrage est le point d'aboutissement du travail du groupe d'exploitation. Nous avons voulu couvrir les principales thématiques du questionnaire pour proposer un panorama complet de la situation des immigrés et de leurs descendants dans la société française contemporaine. Les auteur-e-s des chapitres ont travaillé ensemble pendant plusieurs années et ont développé une grille commune d'analyse qui a été appliquée aux données. La définition des groupes de population, les groupes d'âges, les caractéristiques familiales sont ainsi standardisés entre les chapitres ; les variables décrivant les phénomènes étudiés, tels que le transnationalisme, l'emploi, l'éducation, les migrations, les discriminations circulent entre les chapitres et sont, la plupart du temps, construites de la même manière. Cette homogénéisation des problématiques et des outils conceptuels garantit la cohésion de l'ouvrage en dépit du grand nombre de contributrices et contributeurs » (SIMON Patrick, BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle. Introduction. *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* / dir. par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON. Paris : INED éditions, 2016, p. 19).

⁴ BEAUCHEMIN Cris, LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick. *Histoires migratoires et profils socioéconomiques. Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* / dir. par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON. Paris : INED éditions, 2016, p. 33-60. Annexes [ici](#).

⁵ BEAUCHEMIN Cris, LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick. *Histoires migratoires et profils socioéconomiques. Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* / dir. par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON. Paris : INED éditions, 2016, p. 41.

Dans ce contexte, mon essai de reproduction a scrupuleusement suivi la convention de codage TeO. Si un enfant d'immigrés (G2) a deux parents immigrés mais d'origines différentes, je lui assigne une seule origine, en l'occurrence celle de son père. De même, si un petit-enfant d'immigrés (G3) a deux parents qui sont enfants d'immigrés mais d'origines différentes, je lui assigne une seule origine, là encore celle de son père. De fait, il ne serait pas cohérent que, sur la figure 2 de l'article, les enfants d'immigrés de deux origines différentes soient comptés chacun une fois (codage « exclusif »), alors que les petits-enfants d'immigrés de deux à quatre origines différentes soient comptés chacun de deux à quatre fois (codage « inclusif »). Cela déformerait l'échantillon représentatif des petits-enfants d'immigrés en métropole en 2008, alors que la représentativité de l'échantillon des enfants d'immigrés serait préservée.

Et pourtant, d'après ce que Coulmont et Simon indiquent dans leur réponse (ou d'après ce que je crois pouvoir en comprendre), leur article utiliserait un codage « inclusif » de l'origine des petits-enfants d'immigrés, tout en conservant le codage « exclusif » de l'origine des enfants d'immigrés. Le problème n'est pas seulement que les auteurs auraient fait un choix méthodologique *incohérent* : le problème est aussi et surtout qu'ils ont *omis* de le mentionner dans leur article,⁶ ce qui les a dispensés de justifier leur choix. Lorsque j'ai explicitement demandé à Coulmont et Simon comment ils avaient (re)codé leurs variables,⁷ ils ont là encore *omis* de m'indiquer que leur codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés était « inclusif », tandis que leur codage de l'origine des enfants d'immigrés restait « exclusif ». Contrairement à ce que Coulmont et Simon avancent dans leur réponse, leur codage de l'origine des petits-enfants d'immigrés ne relève donc aucunement de « choix scientifiques clairs et assumés » (!), mais bien d'un *choix caché*. **Il eût sans doute été délicat pour Patrick Simon de révéler et justifier la décision qu'il prend, dans son article, de ne pas suivre la convention qu'il a lui-même fixée dans son ouvrage.**

On comprend que des auteurs omettent de mentionner des choix méthodologiques incohérents, mais pourquoi faire de tels choix ? Le codage que Coulmont et Simon disent désormais avoir utilisé (« inclusif ») a pour propriété, par rapport au codage conventionnel (« exclusif »), de minimiser la part des descendants d'immigrés qui, dans leur article, apparaissent comme portant des prénoms « spécifiques » à leurs origines. **En maximisant le nombre de petits-enfants d'immigrés de chaque origine, les auteurs minimisent la part d'entre eux qui sont susceptibles de porter des prénoms « spécifiques » à ces origines.** C'est ce qui pourrait leur permettre, par exemple, d'affirmer que seulement « 23 % » — et non pas « 37 % » — des petits-enfants d'immigrés du Maghreb portent des prénoms « arabo-

⁶ Cela n'a pas échappé au comité de rédaction : « On peut regretter que la façon dont les groupes d'origine ont été constitués pour les petits-enfants, qui est expliquée dans la réponse apportée le 26 août par les auteurs de l'article de Population et Sociétés, ne le soit pas dans l'article lui-même. Certes, il n'est pas possible d'expliquer la méthodologie de façon détaillée dans un article de 4 pages destiné à un large public (voir bulletin Population et Sociétés). Mais elle aurait pu être fournie dans un document méthodologique séparé accessible via un lien indiqué dans l'encadré de l'article » (réponse du comité de rédaction, p. 4).

⁷ Quand j'ai indiqué à Coulmont et Simon que je souhaitais obtenir « Le programme informatique qui vous a permis d'obtenir, à partir des bases TeO brutes, chacun des résultats publiés, y compris les graphiques et tableaux ; cela me permettra de savoir quelles tables TeO vous avez choisi[es] et comment vous les avez empilées, comment vous avez sélectionné les individus, comment vous avez construit vos variables, comment vous avez pondéré vos individus, et quelles analyses précisément vous avez réalisées pour aboutir aux résultats publiés » (message du 17 février 2020), Patrick Simon m'a répondu comme suit : « Vous demandez comment nous avons construits nos variables : la plupart des variables construites sont renseignées dans le dictionnaire des codes diffusé avec la base Quételet. L'Insee et l'équipe de recherche a passé beaucoup de temps pour établir les spécifications et les renseigner pour que des utilisateurs extérieurs, dont vous faites partie, puissent exploiter la base TeO sans coût d'entrée excessif. De nombreux utilisateurs nous ont remercié pour ce travail de mise à disposition et c'est la fierté de nos institutions d'avoir fourni à la communauté scientifique un outil de recherche collective en un temps relativement bref. S'il y a des variables spécifiques sur lesquelles vous souhaitez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous les indiquer précisément par leur nom ou leur caractéristique, nous vous fournirons leur spécification en SAS ou en Stata » (message du 7 mars 2020). Voir essai de reproduction, Annexe 4A.

musulmans ». Si Coulmont et Simon ont codé les origines des petits-enfants d’immigrés comme ils disent désormais l’avoir fait, cela signifierait que, dans leurs analyses et notamment dans leur figure 3, **parmi « leurs » petits-enfants d’immigrés du Maghreb, moins de la moitié seraient d’origine musulmane**,⁸ ce qu’il aurait pu être utile de mentionner à leurs lecteurs. De fait, pourquoi devrait-on s’attendre à ce que des familles majoritairement non musulmanes attribuent des prénoms dits « arabo-musulmans » ?

En conduisant les auteurs à expliciter enfin la méthodologie qui a pu leur permettre de produire les résultats qu’ils ont publiés, mon essai de reproduction les a contraints à révéler certaines des décisions méthodologiques qu’ils ont prises — puis qu’ils ont dissimulées pendant plus de deux ans. Cette méconduite scientifique vient s’ajouter à celles qui sont déjà exposées dans l’essai de reproduction (chapitre 4). Ceci étant clarifié, nous pouvons désormais aborder le cœur de la controverse.

3. L’enquête TeO catégorise-t-elle comme immigrés (et descendants d’immigrés) du Maghreb certains rapatriés (et descendants de rapatriés) d’Afrique du Nord, invalidant ainsi les principaux résultats de l’article de Coulmont et Simon ?

L’article de Coulmont et Simon (2019) avance qu’en France métropolitaine en 2008, les deux prénoms les plus fréquemment portés par les petits-fils d’immigrés du Maghreb sont « Yanis » et « Nicolas ». L’essai de reproduction confirme que, dans la base de données de l’enquête TeO utilisée pour produire ce résultat, « Nicolas » fait bel et bien partie des prénoms les plus fréquemment portés par les petits-fils d’immigrés du Maghreb. Quelles que soient les différences de codage de l’origine des petits-enfants d’immigrés entre leur article et mon essai de reproduction, et quelles que soient les éventuelles autres différences méthodologiques entre leur travail et le mien, nous partageons bien un constat : *d’après l’enquête TeO*, « Nicolas » serait l’un des prénoms les plus souvent portés par les petits-fils d’immigrés du Maghreb, tels que sélectionnés par le protocole d’enquête. Plus généralement, Coulmont et Simon (2019) avancent que seulement 23 % des petits-enfants d’immigrés du Maghreb portent des prénoms « arabo-musulmans ». Le cœur de la controverse est le suivant : **Coulmont et Simon continuent de soutenir que ces résultats issus de l’enquête TeO sont corrects,⁹ alors que je soutiens qu’ils sont incorrects**. Précisément, je soutiens que ces résultats sont incorrects parce que l’enquête TeO — par ailleurs de bonne qualité, y compris dans son échantillonnage — contient des erreurs liées au protocole retenu pour distinguer les enquêtés nés en France de parents immigrés des enquêtés nés en France de parents rapatriés. En effet, cette enquête catégorise comme immigrés du Maghreb certains rapatriés d’Afrique du Nord (appelés

⁸ Étant donné qu’avec le codage conventionnel de l’origine des petits-enfants d’immigrés, « seulement 50 % des petits-enfants d’immigrés du Maghreb de la figure 3 de l’article sont d’origine musulmane, 20 % étant d’origine chrétienne, 4 % d’origine juive et 24 % sans origine religieuse » (essai de reproduction, p. 55), il est clair qu’avec le codage que les auteurs disent désormais avoir utilisé *ce sont moins de la moitié des petits-enfants d’immigrés du Maghreb qui seraient d’origine musulmane*. Sur ce point, voir aussi l’encadré 11.1, p. 65-66 de l’essai de reproduction.

⁹ Dans la réponse des auteurs, on lit dans l’introduction : « nous maintenons nos résultats qui ne sont en aucun cas "inexact" », et dans la conclusion : « En conclusion, nous maintenons nos résultats ». Et dans le communiqué de presse de l’INED du 15 septembre 2021, intitulé « Oui, l’étude "Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ?" repose sur une méthodologie et des données validées scientifiquement », on lit : « Le comité de rédaction du bulletin *Population et Sociétés* a donc décidé de maintenir l’article de 2019 car il n’a pas été prouvé qu’il était entaché d’erreurs. »

familièrement « pieds-noirs »¹⁰), et elle catégorise comme enfants et petits-enfants d'immigrés du Maghreb certains enfants et petits-enfants de rapatriés d'Afrique du Nord.

a. Comment l'enquête TeO aurait-elle pu catégoriser des rapatriés d'Afrique du Nord (et leurs descendants) comme des immigrés du Maghreb (et leurs descendants) ?

Pour pouvoir distinguer les immigrés et leurs descendants d'une part, des rapatriés et de leurs descendants d'autre part, l'enquête TeO posait deux questions aux enquêtés dont au moins un parent est né à l'étranger :

- ✓ 1^e question : « Quelle était sa nationalité [celle du père ou de la mère de l'enquêté] à sa naissance ? » Si l'enquêté répondait que son parent est *né étranger* (à l'étranger), alors son parent est catégorisé comme immigré et l'enquêté est catégorisé comme enfant d'immigrés ;
- ✓ 2nde question : « Au moment de l'indépendance ou dans les années qui ont suivi, votre mère / père » : A pris la nationalité du pays devenu indépendant / Est resté français / Était déjà décédé / N'était pas encore né / Ne sait pas ». Si l'enquêté répondait que son parent, né français dans une ancienne colonie, avait *pris la nationalité du pays devenu indépendant*, alors son parent était catégorisé comme immigré et l'enquêté comme enfant d'immigrés. En revanche, si l'enquêté répondait que son parent, né français dans une ancienne colonie, était resté français à la suite de l'indépendance, alors son parent est catégorisé comme rapatrié.

Si ces deux questions, posées pour distinguer les personnes nées en France dont les parents sont rapatriés de celles dont les parents sont immigrés, sont formulées le plus simplement possible, la réponse peut néanmoins être complexe à comprendre, à connaître ou à se remémorer pour certains enquêtés. De fait, le droit colonial de la nationalité est une matière d'une extraordinaire complexité.¹¹ Les concepteurs de l'enquête TeO avaient d'ailleurs eux-mêmes conscience du risque d'erreur sur ces questions inévitablement complexes, puisque dans leur questionnaire ils ont accompagné la seconde question ci-dessus du paragraphe suivant :

« Si gêne ou hésitation : Les questions de nationalité et de citoyenneté sont très compliquées, c'est pourquoi je dois demander des précisions. Rappel : indépendance de l'Algérie en 1962, de la Guinée en 1958, de Djibouti en 1977, des Comores en 1975 et des autres pays d'Afrique en 1960. Indépendance du Vietnam en 1949 » (questionnaire TeO, disponible [ici](#)).

¹⁰ Sur cette expression, qui dans les sources écrites remonte à 1955 au Maroc avant de s'imposer pendant la guerre d'Algérie pour désigner les rapatriés d'Afrique du Nord, voir RUSCIO, Alain. Sur l'expression *Pieds-Noirs* : une mise au point historico-sémantique. *Outre-Mers, Revue d'histoire*, 2021, 409/410(1), p. 263-276.

¹¹ En Algérie coloniale, les « indigènes » (personnes « de statut civil de droit local ») naissent et sont de nationalité française, tout comme les Français et les Européens (personnes « de statut civil de droit commun »), mais ils ne sont pas pleinement citoyens, sauf quelques-uns. À l'indépendance de l'Algérie (1962), en France, seules les personnes de « statut civil de droit commun » ont été reconnues comme ayant la nationalité française, qu'elles résident en France ou en Algérie : les personnes « de statut civil de droit local » résidant en Algérie ont perdu la nationalité française, et celles qui résidaient en métropole ou dans les DOM ont pu souscrire une déclaration de reconnaissance de la nationalité française jusqu'en 1967. Dans les protectorats du Maroc et de Tunisie, en revanche, seuls les Français et les Européens, « de statut civil de droit commun », naissent et sont de nationalité française : les personnes « de statut civil de droit local » naissent et sont de nationalité marocaine ou tunisienne. Pour plus de précisions sur ce domaine extraordinairement complexe, voir MASSICOT, Simone. Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance de territoires ayant été sous la souveraineté française. *Population*, 1986, 41(3), p. 533-546 https://www.persee.fr/doc/AsPDF/pop_0032-4663_1986_num_41_3_17644.pdf; BLÉVIS, Laure. *Sociologie d'un droit colonial : citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?* Thèse de doctorat en science politique soutenue en 2004.

Quant au groupe d'exploitation de l'enquête TeO, lui non plus n'ignore pas les possibilités de « confusion sur les règles de nationalité à l'époque coloniale ».¹²

Dans un contexte où le questionnaire TeO pose aux enquêtés des questions inévitablement complexes sur la nationalité de leurs parents à la naissance et sur leur nationalité à la suite des indépendances, l'enquête ne s'est pas donné les moyens de vérifier l'exactitude des réponses apportées par les enquêtés. Ainsi dans la base de données TeO, **29 % des parents d'enquêté qui sont catégorisés comme immigrés (G1) du Maghreb** (2385 / 8279, données non pondérées) **le sont au motif qu'ils seraient nés algériens avant 1962, à une époque où la nationalité algérienne n'existait pas.**¹³ Si plusieurs centaines d'enquêtés ont commis l'erreur de déclarer que l'un de leurs parents était né algérien avant 1962, et si l'enquête TeO n'a pas pris soin de signaler ni a fortiori de corriger cette erreur,¹⁴ on peut craindre qu'une partie des auteurs de ces erreurs soient des enfants de rapatriés d'Afrique du Nord, ce qui aurait pour conséquence qu'ils seraient catégorisés à tort comme enfants d'immigrés du Maghreb. Concrètement, **l'enquête TeO n'a pas vérifié l'exactitude des réponses des enquêtés aux questions inévitablement complexes qui leur étaient posées pour distinguer, parmi leurs parents, les immigrés des rapatriés.** Par conséquent, si l'enquête TeO comprend un module censé départager enfants d'immigrés et enfants de rapatriés, celui-ci est loin d'être parfait — il comprend même une faille — et il a pu amener l'enquête à catégoriser indûment des enfants de rapatriés parmi les enfants d'immigrés (p. 352-354 de l'essai de reproduction).

Plus généralement, on notera trois principales sources possibles d'erreur susceptibles de conduire l'enquête TeO et l'article de Coulmont et Simon (2019) à catégoriser à tort des descendants de rapatriés d'Afrique du Nord comme des descendants d'immigrés du Maghreb :

- Première erreur possible : l'enquêté, qui est un enfant de rapatriés français d'Afrique du Nord, a indiqué à tort que son parent né en Afrique du Nord est *né étranger* alors qu'en réalité il est *né français* ; vu la complexité du droit colonial de la nationalité, il n'apparaîtrait pas particulièrement surprenant que des enfants de rapatriés français aient pu, en toute bonne foi, indiquer que leur parent né en Afrique du Nord était né étranger alors qu'en réalité il est né français, ce qui suffirait à ce que ces enquêtés soient catégorisés comme enfants d'immigrés plutôt que comme enfants de rapatriés ;

¹² Le grand nombre d'enfants de rapatriés en métropole en 2008 (885 000 individus) « témoigne de l'importance de l'histoire coloniale dans la formation de la population française, étant entendu que ce nombre n'inclut pas les descendants d'immigré(s) d'ex-colonies qui auraient déclaré leurs parents Français alors qu'ils ne l'étaient pas, par confusion sur les règles de nationalité à l'époque coloniale » (BEAUCHEMIN Cris, LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick. *Histoires migratoires et profils socioéconomiques. Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* / dir. par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON. Paris: INED éditions, 2016, p. 39).

¹³ Rappelons que la nationalité algérienne n'existe que depuis l'adoption du code de la nationalité algérienne du 12 mars 1963. Ce code de la nationalité, dans son article 34, précise qu'est dite d'origine algérienne « toute personne dont au moins deux ascendants en ligne paternelle sont nés en Algérie et y jouissent du statut musulman ». Quant aux Européens et aux juifs d'Algérie qui avaient participé à la lutte pour l'indépendance, quelques centaines d'entre eux ont pu acquérir la nationalité algérienne par une déclaration individuelle déposée dans les six mois faisant suite à la promulgation du code de la nationalité. Tous les autres ont dû demander la nationalité algérienne, cette demande pouvant être acceptée ou rejetée par le ministre de la Justice (LE FOLL-LUCIANI, Pierre-Jean. *Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance. Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965). La vie des idées*, 2012 <https://laviedesidees.fr/Algériens-non-musulmans-a-l-epreuve-de-l-independance.html>). Il se pourrait qu'une partie des individus de l'enquête TeO qui sont déclarés nés algériens avant l'indépendance ont été, suite à l'indépendance, réputés algériens d'origine.

¹⁴ Page 352 de l'essai de reproduction, on lit : « On peut d'ailleurs se demander pourquoi le questionnaire TeO ne semblait pas inclure d'alerte automatique lorsqu'un enquêté indiquait que l'un de ses parents, né en Algérie avant 1962, était né algérien, à une époque où une telle nationalité n'existait tout simplement pas ».

- Deuxième erreur possible : l'enquêté, qui est un enfant de rapatriés français d'Afrique du Nord, a indiqué à tort que son parent né français en Algérie, au Maroc ou en Tunisie a *pris la nationalité de ce pays à l'indépendance* alors qu'en réalité il a *conservé sa nationalité française* suite à l'indépendance ; cela suffirait aussi à ce que l'enquêté soit catégorisé comme enfant d'immigrés plutôt que comme enfant de rapatriés, même si cette source possible d'erreur peut sembler moins aisément envisageable que la précédente ;
- Troisième erreur possible : l'enquêté, qui est un enfant de rapatriés européens d'Afrique du Nord (disons d'origine espagnole ou italienne), a indiqué à *raison* que son parent né au Maghreb y est *né espagnol ou italien* : comme d'une part cet individu est né étranger à l'étranger et donc immigré, et que d'autre part il est né au Maghreb, le tableau de Coulmont et Simon le catégoriserait à tort comme immigré du Maghreb (et tous ses descendants comme descendants d'immigrés du Maghreb).¹⁵

L'enquête TeO et l'article de Coulmont et Simon (2019) auraient donc pu catégoriser à tort des rapatriés d'Afrique du Nord (et leurs descendants) comme des immigrés du Maghreb (et leurs descendants). Mais est-ce effectivement le cas ?

b. L'enquête TeO a effectivement mal catégorisé certains rapatriés d'Afrique du Nord comme des immigrés du Maghreb

La base de données TeO ne renseigne le prénom d'aucun grand-parent immigré des petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas ». ¹⁶ On ne peut donc pas savoir si leurs grands-parents réputés immigrés du Maghreb se prénommaient plutôt « Mohamed » et « Fatima » ou plutôt « Jean » et « Marie », ce qui serait un indicateur fort du fait qu'ils étaient immigrés ou rapatriés. Toutefois, la base de données TeO renseigne bel et bien le prénom de certains parents immigrés d'enquêtés nés en France, parents supposés être immigrés du Maghreb : pour cela, il suffit que lors de l'enquête ces immigrés dits du Maghreb vivent dans le même logement que leur enfant enquêté. Ont-ils tous des prénoms susceptibles d'être portés par des immigrés du Maghreb, ou certains portent-ils des prénoms qui ne sont portés que par des rapatriés ? Pour le savoir, j'examine les prénoms portés par les parents immigrés du Maghreb vivant dans le ménage de leur enfant enquêté, que TeO catégorise comme immigrés du Maghreb.

Sur l'échantillon maximal TeO non pondéré, les 21 761 enquêtés (18-50 / 18-60 ans) ont 8 279 parents (y compris décédés) qui sont nés étrangers au Maghreb (4 306 pères d'enquêté et 3 973 mères d'enquêté).¹⁷ Parmi ces 8 279 parents d'enquêté catégorisés comme immigrés du

¹⁵ Page 5 de la réponse du comité de rédaction, on lit : « Notons que ces Nicolas sont peut-être des descendants d'immigrés maghrébins d'origine espagnole ou italienne (voir l'annexe page 351), mais cela est une autre hypothèse que l'on pourrait peut-être tester. » À quelle population humaine connue ces « immigrés maghrébins d'origine espagnole ou italienne » pourraient-ils correspondre, sinon à des rapatriés d'Afrique du Nord originaires d'Espagne ou d'Italie ?

¹⁶ La raison est la suivante : aucun enquêté parent d'un des 11 petit-fils d'immigré (G3) du Maghreb prénommé « Nicolas » ne vit dans le même logement que l'un de ses parents. Plus généralement, sur les 43 522 parents des enquêtés TeO, seuls 7 647 cohabitent avec eux, si bien que l'enquête ne renseigne le prénom que de 18 % des parents des enquêtés et qu'on ignore le prénom de 82 % d'entre eux. Plus généralement encore, rappelons que dans l'enquête TeO les informations relatives aux enquêtés, à leurs parents, à leurs enfants et à tous les autres habitants du logement de l'enquêté (quel que soit leur rapport à la migration : immigrés, enfants d'immigrés et petits-enfants d'immigrés de diverses origines, membres du groupe « majoritaire », etc.) proviennent des déclarations de l'enquêté.

¹⁷ Ces individus nés étrangers au Maghreb ne pourraient être considérés comme des « immigrés » du Maghreb que s'ils avaient tous migré en France métropolitaine, ce qui n'est pas le cas. Afin de ne pas alourdir le texte, je les qualifie toutefois d'immigrés du Maghreb.

Maghreb, seuls 1 796 (soit 22 %) habitent dans le même logement que l'enquêté : 416 enquêtés vivent avec un parent immigré du Maghreb, et 690 avec deux parents immigrés du Maghreb. La base de données TeO renseigne donc le prénom de 1 796 parents d'enquêté immigrés du Maghreb, dont 1 790 sont exploitables.¹⁸ Le tableau A ci-dessous présente leurs types de prénoms et certains de leurs prénoms (colonnes), selon les raisons qui ont conduit l'enquête à les catégoriser comme immigrés du Maghreb (lignes).

Ce tableau A montre tout d'abord que, parmi les parents d'enquêté qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb (et qui habitent avec l'enquêté), la plupart (90 %) portent des prénoms que la nomenclature de l'INED catégorise comme « arabo-musulmans », les plus courants étant « Mohamed », « Fatima » et « Ahmed ». Mais parmi ces individus catégorisés comme immigrés du Maghreb, 4 % portent des prénoms « français » et 2 % des prénoms européens (« latins » ou d'« autre Europe » ou « anglophones ou internationaux »), ce qui, au regard des faits historiques connus, est moins attendu.¹⁹ Pour y voir plus clair, examinons successivement chacune des cinq lignes du tableau.

Des « immigrés du Maghreb » nés algériens (au Maghreb) avant 1962 (tableau A, ligne 1)

La première ligne du tableau montre que, parmi les parents qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb, 548 le sont *au motif qu'ils seraient nés algériens (au Maghreb) avant 1962*. Or c'est impossible, puisque la nationalité algérienne elle-même n'existe que depuis l'indépendance du pays. On butte ici, avec les parents immigrés du Maghreb, sur le fait que l'enquête TeO ne s'est pas donné les moyens de vérifier l'exactitude des réponses apportées par

¹⁸ Sont exclus des analyses suivantes les six parents d'un enquêté immigré du Maghreb qui sont eux-mêmes catégorisés comme immigrés du Maghreb en dépit du fait qu'ils sont réputés nés français au Maghreb et qu'ils n'ont pas pris la nationalité du pays à l'indépendance.

¹⁹ Pendant la période coloniale en Afrique du Nord, qui atteint sa durée la plus longue en Algérie (1830-1962), les stocks des prénoms portés par les Arabes et les Berbères d'une part, par les Français et les Européens d'autre part, restent presque totalement disjoints : presque aucun colon français ou européen (personne « de statut civil de droit commun ») ne se voit attribuer de prénom arabo-musulman, et presque aucun « indigène » (personne « de statut civil de droit local ») ne se voit attribuer de prénom français ou européen. « Durant toute la période coloniale, le prénom, au-delà de la signification sociale, symbolique ou rituelle, a toujours traduit le souci profond d'une famille algérienne de se démarquer de l'ordre français qui voulait faire d'elle par la contrainte une famille française. Pour se préserver de cette assimilation forcée, les Algériens allaient puiser dans le fond[s] historique antérieur les prénoms les plus répandus dans les récits de l'Islam ; il fallait à tout prix se démarquer de l'autre : du Chrétien » (VARRO Gabrielle, LESBET Djaffar. Le prénom révélateur. *Génération issues de l'immigration : « Mémoires et devenir »* / dir. par Georges ABOU-SADA et Hélène MILET. Paris : Arcantère Éditions, 1986, p. 144). Comme les stocks de prénoms des « indigènes » d'Algérie et des colons sont presque totalement disjoints, dans la période coloniale tardive, au cours des recensements de 1954 et de 1962 (mais aussi 1968), l'appareil statistique français peut utiliser le prénom (et le nom) des résidents d'Algérie pour distinguer les « indigènes », qui portent des prénoms arabes ou berbères, des Français et des Européens d'Algérie, qui portent des prénoms chrétiens ou israélites (ESCAFRE-DUBLET Angéline, KESZTENBAUM Lionel, SIMON Patrick. La greffe coloniale en métropole. Les Français musulmans dans le recensement de 1954. *Sociétés contemporaines*, 2018, 110(2), p. 50 <https://www.cairn.info/journal-societes-contemporaines-2018-2-page-35.htm>; COUTO, Marie-Paule. L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve. *Revue européenne des migrations internationales*, 2013, 29(3), p. 95 <https://journals.openedition.org/remi/6548>; COUTO, Marie-Paule. *Les paradoxes de la citoyenneté. Le devenir des pieds-noirs en France métropolitaine*. Paris : Thèse de doctorat soutenue en 2014, p. 363-370). En Algérie, au moins jusque dans les années 1980, « Si le père algérien annonce aux siens que son fils s'appelle Jean-Pierre, il sera rejeté sans attendre de savoir que ce dernier parle arabe et sera un fervent croyant de l'Islam, tandis que s'il dit qu'il s'appelle Mohamed, Réda ou Khallil, il sera accepté sans que personne ne cherche à savoir si le petit mange du porc, ne parle que le français et ne connaît même pas l'existence de Dieu » (VARRO Gabrielle, LESBET Djaffar. Le prénom révélateur. *Génération issues de l'immigration : « Mémoires et devenir »* / dir. par Georges ABOU-SADA et Hélène MILET. Paris : Arcantère Éditions, 1986, p. 147).

les enquêtés. Parmi ces parents catégorisés à tort comme nés algériens avant 1962, 93 % portent des prénoms « arabo-musulmans », c'est-à-dire que la faille de l'enquête TeO n'a probablement pas, pour eux, prêté à conséquences. Mais 1 % d'entre eux, majoritairement chrétiens et juifs, portent des prénoms que la nomenclature de l'INED catégorise comme « français », tels que « Bruno », « Jacqueline », « Pierre », « Moïse », « Pascale », « Ange », « Marianne » ou « Myriam ». Comme, par contraste avec les Français et les Européens d'Algérie (personnes « de statut civil de droit commun »), les « indigènes » d'Algérie (personnes « de statut civil de droit local ») ne portaient et n'attribuaient pas ces prénoms (sauf possiblement « Myriam »), **ces parents cohabitants avec leur enfant et catégorisés comme immigrés du Maghreb sont vraisemblablement des rapatriés français** dont l'enfant enquêté a indiqué de manière erronée que son parent (cohabitant) était né algérien avant 1962, sans que l'enquête ne signale ni ne corrige cette erreur.

Des « immigrés du Maghreb » nés algériens (au Maghreb) à partir de 1962 (tableau A, ligne 2)

La deuxième ligne du tableau montre que, parmi les 73 parents qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb *au motif qu'ils seraient nés algériens (au Maghreb) après 1962*, aucun ne porte un prénom « français ». On n'a donc pas de raison de suspecter d'erreur de catégorisation au sein de cette population.

Des « immigrés du Maghreb » nés marocains ou tunisiens au Maghreb (tableau A, ligne 3)

La troisième ligne du tableau montre que, parmi les 1 040 parents qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb *au motif qu'ils seraient nés marocains ou tunisiens au Maghreb*, 4 % portent un prénom que la nomenclature de l'INED catégorise comme « français », tel que « Michel », « Esther », « Myriam », « Alain », « Yvonne », « David », « Benjamin », « Simon », « Liliane », « Camille », « Marcel », « Raphaël », « Robert », « Maxime », « Renée », « Nicole », « Jean-Claude », « Danielle », « Martine » ou « Sylvain ». La majorité de ces individus sont des juifs marocains ou tunisiens²⁰ : si techniquement il n'est pas inexact de les catégoriser comme immigrés du Maghreb, il aurait été utile, dans l'article de Coulmont et Simon (2019), de préciser qu'une part des descendants d'immigrés du Maghreb qui portent des prénoms catégorisés comme « français » sont des descendants de juifs marocains et tunisiens qui se sont assimilés à la culture française et qui n'avaient aucune raison d'attribuer à leurs enfants des prénoms « arabo-musulmans ». ²¹ Mais certains de ces individus, sans religion

²⁰ Rappelons qu'à l'époque des protectorats, jusqu'en 1956, les juifs marocains et tunisiens, d'origine surtout séfarde, naissent et sont de nationalité marocaine ou tunisienne. Par contraste les juifs d'Algérie, d'origine surtout berbère, naissent et sont de nationalité française à partir du décret Crémieux de 1871 (aboli en 1940 et rétabli en 1943) et jusqu'en 1962. « Le prénom des juifs du Maghreb témoigne, comme le nom, de la diversité des langues utilisées par ces communautés dans leur histoire contemporaine. [...] On voit ainsi apparaître progressivement dans le courant du XX^e siècle les prénoms français, au fur et à mesure que les familles s'occidentalisent et surtout, scolarisent leurs enfants dans le système éducatif français. [...] L'attribution d'un prénom français était la porte ouverte ou le premier pas vers l'insertion dans la société française » (BAHLOUL, Joëlle. Noms et prénoms juifs nord-africains. *Terrain*, 1985, 4, p. 62-69 <https://journals.openedition.org/terrain/2872>).

²¹ Page 36 de l'essai de reproduction, on lit : « Que l'on admette *ou non* que bon nombre des petits-enfants d'immigrés du Maghreb de l'enquête TeO sont en réalité des petits-enfants de pieds-noirs, on notera que les petits-enfants d'immigrés du Maghreb qui portent des prénoms "français" non ambigus ont une ascendance assez particulière : ni arabophone, ni berbérophone, ni musulmane, l'enquêté de la famille étant en outre "plutôt d'accord" ou "tout à fait d'accord" avec l'idée qu'"on le voit comme un Français". Voilà des informations qu'il n'aurait pas été inutile de mentionner dans l'article de Coulmont et Simon (2019) et de l'INED. » Voir aussi l'essai de reproduction, p. 280-282.

ou chrétiens, pourraient être des rapatriés du Maroc et de Tunisie dont l'enfant enquêté a indiqué de manière erronée que son parent (cohabitant) était né marocain ou tunisien, alors qu'il est né français.²² De fait, des enfants de rapatriés d'Algérie s'étant manifestement trompés en indiquant que leur parent rapatrié était né algérien en Algérie française (alors qu'il est né français), il serait peu étonnant que des enfants de rapatriés du Maroc et de Tunisie se soient eux aussi trompés en indiquant que leur parent était né marocain ou tunisien alors qu'il est, en réalité, né français.

Des « immigrés du Maghreb » nés français au Maghreb mais qui ont pris la nationalité du pays suite à l'indépendance (tableau A, ligne 4)

La quatrième ligne du tableau montre que, parmi les 112 parents qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb *au motif qu'ils auraient pris la nationalité du pays devenu indépendant*, 6 % d'entre eux, majoritairement chrétiens, portent un prénom que la nomenclature de l'INED catégorise comme « français », tels que « Hervé », « Michel », « Éliette », « Jeannine », « Pierre » et « Paul ». Ces individus pourraient, en partie, être des Européens (ou des juifs) anticolonialistes qui se sont joints au combat pour l'indépendance, avant de prendre la nationalité du pays.²³ Mais si tel est le cas — et en admettant que, techniquement, il ne serait pas inexact de les catégoriser, une fois revenus en métropole, comme des immigrés du Maghreb —, il aurait pu être utile, dans l'article de Coulmont et Simon (2019), de préciser qu'une part des descendants d'immigrés du Maghreb qui ne portent pas de prénoms « arabo-musulmans » sont des descendants d'Européens qui n'ont jamais porté de tels prénoms.

Des « immigrés du Maghreb » nés espagnols ou italiens au Maghreb (tableau A, ligne 5)

La cinquième ligne du tableau montre que parmi les 17 parents qui sont catégorisés comme immigrés du Maghreb *au motif qu'ils seraient nés d'une nationalité autre que française ou maghrébine (espagnole, italienne, etc.) en Afrique du Nord*, la plupart d'entre eux (83 %), chrétiens, juifs ou sans religion, portent un prénom que la nomenclature de l'INED catégorise comme « français », tels que « Richard », « Marie-Carmen », « François », « Marcel », « Élisabeth », « Michèle », « Pierre », « Marc », « Véronique », « Ange », « Guy », « Jérôme », « Marie-Rose » et « Anne », tandis que les autres (17 %) portent un prénom « international ou anglophone » (« Elsa ») ou « latin » (« Lourdes »). Comme les « indigènes » d'Algérie (personnes « de statut civil de droit local ») ne portaient ni n'attribuaient de tels prénoms, **ces parents immigrés catégorisés comme immigrés du Maghreb sont manifestement des rapatriés d'origine européenne** dont l'enfant enquêté a indiqué à raison que son parent (cohabitant) était né espagnol, italien, etc. en Afrique du Nord, mais que le tableau de Coulmont et Simon (2019) catégoriserait comme des immigrés du Maghreb au motif qu'ils sont nés étrangers (espagnols, italiens, etc.) au Maghreb.

²² Certains de ces individus pourraient aussi être devenus français avant d'être rapatriés en France.

²³ « La situation des anticolonialistes juifs et européens est à distinguer du cas des "pieds-rouges", Français sans attache familiale avec l'Algérie venus de France pour participer à l'édification de l'Algérie indépendante. Même si les seconds se veulent parfois Algériens — certains sont naturalisés dès 1963 —, les premiers, enracinés dans le pays et interpellés par des proclamations et tracts du FLN durant la guerre d'indépendance, sont directement concernés par la question de l'algérianité » (LE FOLL-LUCIANI, Pierre-Jean. Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance. Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965). *La vie des idées*, 2012 <https://laviedesidees.fr/Algeriens-non-musulmans-a-l-epreuve-de-l-independance.html>). Sur les « pieds-rouges », voir SIMON, Catherine. *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*. Paris : La Découverte, 2011.

Bilan (tableau A)

De ces analyses sur les prénoms des parents d'enquêtés qui, dans l'enquête TeO et dans l'article de Coulmont et Simon, sont catégorisés comme immigrés du Maghreb, je conclus que

- (i) certains d'entre eux, principalement des chrétiens et des juifs prénommés « Bruno », « Jacqueline », « Pierre », etc. et prétendument nés algériens avant 1962 — ce qui est impossible —, sont vraisemblablement des rapatriés nés français ;
- (ii) certains autres, principalement des chrétiens, des juifs et des individus sans religion prénommés « Richard », « Marie-Carmen », « François », etc. et nés espagnols ou italiens dans les colonies et protectorats français d'Afrique du Nord, sont manifestement des rapatriés européens.

Si, parmi la minorité (22 %) de parents d'enquêté immigrés du Maghreb dont le prénom est renseigné par TeO, des dizaines de rapatriés sont déjà catégorisés à tort comme immigrés du Maghreb, on peut envisager que d'autres le sont aussi parmi la majorité restante (78 %) de parents d'enquêté immigrés du Maghreb dont le prénom n'est pas renseigné par l'enquête — sans que l'on puisse vérifier dans quelle proportion.²⁴ Or ces erreurs de catégorisation au niveau de l'origine des parents d'enquêté conduisent à mal catégoriser également leurs enfants ainsi que les petits-enfants d'immigrés du Maghreb, comme les « Nicolas ».

J'ajoute qu'il aurait pu être utile que l'article de Coulmont et Simon (2019) précise que, d'après la méthodologie de l'enquête TeO, **une partie des enfants et petits-enfants d'immigrés du Maghreb qui ne portent pas de prénom « arabo-musulman » sont des descendants de juifs marocains et tunisiens ou encore des descendants d'Européens, majoritairement chrétiens, qui ont combattu pour les indépendances.** Or ces populations ne sont pas susceptibles d'attribuer ou de porter des prénoms « arabo-musulmans » (ni représentatives des cohortes d'immigrés du Maghreb de la période *post-coloniale*). N'aurait-il pas été judicieux d'examiner l'attribution de prénoms « arabo-musulmans » dans les familles d'origine maghrébine *comprenant au moins un arabe (ou un berbère) ou un musulman* et donc susceptibles d'attribuer des prénoms « arabo-musulmans » ? En démographie, il est d'usage de calculer le risque d'occurrence d'un événement (naissance, décès, etc.) au sein de la population « soumise au risque » de le vivre. De même qu'on ne calcule pas le risque de donner naissance à un enfant chez les filles non réglées ou chez les femmes ménopausées, on ne calcule pas le risque d'attribuer un prénom « arabo-musulman » chez les couples qui n'ont pas de raison d'attribuer de tels prénoms.

²⁴ Si des dizaines d'enquêtés qui cohabitent avec leur parent rapatrié ont pu commettre une erreur de catégorisation de ce parent, les enquêtés dont le parent rapatrié n'habite pas avec eux ou est décédé ne risquent-ils pas d'avoir commis autant sinon plus d'erreurs à ce sujet ?

Tableau A. Prénoms des parents d'enquête que TeO catégorise comme immigrés du Maghreb

			N	Prénoms « arabo-musulmans »		Prénoms « français »		Prénoms « latins » ou d'« autre Europe » ou « internationaux ou anglophones »		Autres prénoms	Total
				% pondéré	Exemples	% pondéré	Exemples	% pondéré	Exemples		
1	1 ^e erreur possible	Né algérien (au Maghreb) avant 1962	548	93%	Mohamed, Fatima, Ahmed, etc.	1%	Bruno, Jacqueline, Pierre, Moïse, Pascale, Ange, Marianne, Myriam	2%	Nadia, Louisa, Maria	4%	100%
2		Né algérien (au Maghreb) à partir de 1962	73	95%	Salah, Zineb, Nassera, etc.	0%	-	4%	Linda, Sarah, Nadia	1%	100%
3		Né marocain ou tunisien (au Maghreb)	1 040	90%	Mohamed, Fatima, Ahmed, etc.	4%	Michel, Esther, Myriam, Alain, Yvonne, David, Benjamin, Simon, Liliane, Camille, Marcel, Raphaël, Robert, Maxime, Renée, Nicole, Jean-Claude, Danielle, Martine, Sylvain	2%	Nadia, Sofia, Eddi, etc.	5%	100%
4	2 ^e erreur possible	Né français au Maghreb et a pris la nationalité du pays devenu indépendant (ou la double)	112	87%	Mohamed, Fatima, Yamina, etc.	6%	Hervé, Michel, Eliette, Jeannine, Pierre, Paul	1%	Louisa, Elizabeth	7%	100%
5	3 ^e erreur possible	Né d'une autre nationalité (espagnole, italienne, etc.) au Maghreb	17	0%	-	83%	Richard, Marie-Carmen, François, Marcel, Elisabeth, Michèle, Pierre, Marc, Véronique, Ange, Guy, Jérôme, Marie-Rose, Anne	17%	Elsa, Sarah, Lourdes	0%	100%
Total			1 790	90%		4%		2%		5%	100%

Lecture : parmi les parents d'enquête (cohabitants) que TeO catégorise comme immigrés du Maghreb, 548 le sont *au motif qu'ils seraient nés algériens (au Maghreb) avant 1962*, dont 93 % portent un prénom que la nomenclature de l'INED catégorise comme « arabo-musulman », 1 % un prénom « français », 2 % un prénom européen et 4 % d'autres types de prénoms.

Champ : parents d'enquête du champ maximal TeO qui sont immigrés du Maghreb et qui habitent avec l'enquêté, données pondérées, N = 1 790.

Source : TeO.

c. Les petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas » ne seraient-ils pas des petits-fils de rapatriés d'Afrique du Nord ?

Dans leurs réponses, Coulmont et Simon et le comité de rédaction continuent de soutenir que leurs résultats sont exacts. D'après eux, les deux prénoms les plus fréquemment portés par les petits-fils d'immigrés du Maghreb en métropole en 2008 seraient donc bien « Yanis » et « Nicolas ». Que penser de leurs arguments sur ce point ?

Je m'étonne qu'ils puissent considérer comme fiable — et publiable — un palmarès de prénoms dans lequel le deuxième prénom le plus fréquent repose sur un effectif non pondéré de seulement 11 individus. Je les invite donc à indiquer quelles autres sources d'information que l'enquête TeO permettent d'attester la forte prévalence du prénom « Nicolas » chez les petits-fils d'immigrés du Maghreb en métropole (y compris chez les petits-enfants d'un seul grand-parent immigré du Maghreb). Si les petits-fils d'immigrés du Maghreb en métropole se prénomment presque aussi souvent « Nicolas » que « Yanis », il fait peu de doute que des spécialistes des prénoms et des immigrés en France comme Coulmont et Simon — mais aussi les spécialistes des migrations à l'INED — pourront verser à la discussion des sources autres que l'enquête TeO (sources historiques, démographiques, sociologiques, etc.) qui leur permettent de considérer ce résultat comme fiable.²⁵

Les auteurs semblent soutenir que les nombreux petits-fils d'immigrés du Maghreb qui, en métropole, sont prénommés « Nicolas » seraient des enfants de couples « mixtes » : l'un de leurs parents serait enfant d'immigrés du Maghreb (et non pas enfant de rapatriés), l'autre étant issu de la population « majoritaire », c'est-à-dire sans ascendant immigré.²⁶ Toutefois, si les recherches par entretiens menées auprès des couples « mixtes » franco-maghrébins depuis les

²⁵ Comme le montre l'essai de reproduction (p. 340-349), ni l'annuaire téléphonique ni les réseaux sociaux ni les autres sources d'information disponibles ne semblent compter autant de « Nicolas » originaires du Maghreb que l'enquête TeO, loin de là. Si l'enquête TeO compte seulement 1,5 à 2 fois plus de « Nicolas » originaires d'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) que du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), l'annuaire compte environ 138 fois plus de « Nicolas » portant les noms de famille les plus répandus en Europe du Sud (« Rossi », « Garcia » ou « Santos ») que de « Nicolas » au nom de famille les plus répandus au Maghreb (« Alaoui », « Saidi » ou « Trabelsi ») ; Facebook en compte 85 fois plus ; LinkedIn, 196 fois plus ; etc. Parmi 775 titres de la presse française depuis 1970 (parmi lesquels *Le Monde*, *Le Figaro*, *Les Échos*, *La Tribune*, *La Croix*, *Libération*, *L'Humanité*, *Aujourd'hui en France*, etc.), on compte 735 fois plus de mentions de « Nicolas » originaires d'Europe du Sud que du Maghreb. Et parmi les dizaines de milliers d'ouvrages publiés en français depuis 1970 (N-gram Viewer), on ne compte aucune mention de « Nicolas Saidi », « Nicolas Alaoui » ou « Nicolas Trabelsi », contre plusieurs dizaines de mentions de « Nicolas Rossi » et de « Nicolas Garcia ». Quant à l'encyclopédie Wikipedia, elle ne contient elle non plus aucune mention de « Nicolas Saidi », « Nicolas Alaoui » ou « Nicolas Trabelsi ». Si tant de descendants d'immigrés du Maghreb habitant en métropole se prénommaient effectivement « Nicolas », et si comme l'indique l'enquête TeO ils étaient nés en moyenne en 1983, pourquoi l'enquête TeO serait-elle apparemment la seule source attestant cette prévalence ? Cette méthode ne permet pas d'identifier les descendants d'immigrés du Maghreb issus d'un couple mixte dont seule la mère est immigrée du Maghreb, mais ces cas sont relativement rares : parmi les enfants d'immigrés du Maghreb de 18-50 ans en métropole en 2008, de 67 % à 72 % ont deux parents immigrés du Maghreb, et de 20 % à 25 % sont issus d'un couple mixte dont seul le père est immigré du Maghreb, si bien que moins de 10 % sont issus d'un couple mixte dont seule la mère est immigrée du Maghreb (BEAUCHEMIN Cris, LHOMMEAU Bertrand, SIMON Patrick. *Histoires migratoires et profils socioéconomiques. Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* / dir. par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON. Paris : INED éditions, 2016, p. 54).

²⁶ Cette thèse serait exacte si l'enquête TeO ne catégorisait pas à tort des enfants de rapatriés comme des enfants d'immigrés du Maghreb. Mais tel n'est pas le cas : la plupart des couples qui sont les parents des 11 petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas » sont composés d'un parent issu de la population « majoritaire » et d'un autre parent catégorisé par TeO comme enfant d'immigrés du Maghreb mais qui est en réalité enfant de rapatriés. Parmi les parents des 11 petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas », certains sont particulièrement suggestifs, mais les règles du secret statistique du CASD et de l'INSEE interdisent de présenter ces cas, pour qu'aucune information publiée ne permette d'identifier directement ou indirectement une personne physique (ni d'inférer de nouvelles informations sur elle).

années 1980 ont noté l'attribution de prénoms masculins comme « Karim », « Nassim », « Yanis » (ou « Yannis »), « Mehdi » (ou « Medhi ») « Kévin » et « Adam », et si ces recherches ont aussi noté l'attribution des prénoms « Anis », « Camille » (dérivé de « Kamil »), « Elias », « Enzo », « Gabriel », « Hedi », « Ismaël », « Sami », « Selim », « Tarik » ou « Théo », aucune de ces recherches n'a rapporté l'attribution par les couples « mixtes » du prénom « Nicolas », ni a fortiori rapporté son attribution relativement massive.²⁷ De fait, d'après la littérature scientifique, ce prénom « français » non ambigu ne ressemble pas au type de prénom masculin typiquement choisi par les couples « mixtes » franco-maghrébins. J'invite donc les auteurs à indiquer quelles autres sources d'information que l'enquête TeO permettent d'attester la forte prévalence du prénom « Nicolas » chez les enfants de couples « mixtes ».

Quant aux « Nicolas » qui, d'après la base de données TeO, seraient des petits-fils d'immigrés du Maghreb (et plus précisément, des fils de couples « mixtes » et des petits-fils d'un seul grand-parent immigré du Maghreb), ne seraient-ils pas plus vraisemblablement des petits-fils de rapatriés ? Comme le montre le tableau 7.11, p. 34 de l'essai de reproduction, plusieurs des 11 petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas » ont pour seul grand-parent immigré (G1) du Maghreb un grand-parent *chrétien*. **Coulmont et Simon et le comité de rédaction pourraient-ils préciser quels individus, sinon des rapatriés, pourraient être des immigrés du Maghreb chrétiens ?**²⁸

4. Le témoignage d'un enquêteur qui a administré le questionnaire TeO2

Le 18 septembre 2021, alors que je poursuivais la rédaction du présent document, j'ai reçu un message électronique d'un enquêteur de l'INSEE qui a participé à l'administration du questionnaire de la deuxième édition de l'enquête TeO (2019-2020). Grâce à deux articles de presse — l'un du magazine [Causeur](#), l'autre du magazine [Marianne](#) —, cet enquêteur a pris connaissance de la controverse relative au fait que l'enquête TeO catégoriserait certains

²⁷ STREIFF-FÉNART, Jocelyne. La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines. *Sociétés contemporaines*, 1990, 4, p. 5-18 https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1990_num_4_1_972 ; VARRO, Gabrielle. Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ? *Enfance*, 1990, 43(3), p. 303-322 https://www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1990_num_43_3_1950 ; AUGER Nathalie, MOÏSE Claudine. Ancrages énonciatifs et identitaires : le choix du prénom des enfants dans les couples mixtes. 2000 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02512189/document> ; AUGER Nathalie, MOÏSE Claudine. Relation à l'altérité ans le choix des prénoms des enfants de couples mixtes franco-arabes. 2007 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02498309/document> ; LAFFORT, Bruno. *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*. Paris : L'Harmattan, 2003 ; AUGER Nathalie, MOÏSE Claudine. Relation à l'altérité ans le choix des prénoms des enfants de couples mixtes franco-arabes. 2007 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02498309/document> ; PUZENAT, Amélie. Le vécu de la mixité conjugale chez les couples franco-maghrébins et la transmission identitaire aux enfants. *Diversité urbaine*, 2008, 8(1), p. 113-128 <https://www.erudit.org/fr/revues/du/2008-v8-n1-du2347/018619ar/> ; ODASSO, Laura. *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016 ; COLLET, Beate. Prénommer son enfant dans les couples mixtes. Stratégies d'ajustements interculturels et logiques de genre. *Recherches familiales*, 2019, 16(1), p. 155-167 <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2019-1-page-155.htm>.

²⁸ Page 5 de la réponse du comité de rédaction, on lit : « L'auteur [Mignot] semble considérer comme impossible qu'un enfant d'immigré d'origine Algérienne (G2) puisse ne pas être musulman, élever ses enfants en français, se considérer comme français et le revendiquer dans une enquête comme l'enquête TeO. » Or le tableau 7.11, p. 34 de l'essai de reproduction indique que, parmi les 11 petits-fils d'immigrés du Maghreb prénommés « Nicolas » dans la base de données TeO, 3 ont pour seul *grand-parent immigré (G1) du Maghreb* un grand-parent *chrétien*. Les membres du comité de rédaction pourraient-ils préciser à quelle population connue ces *immigrés (G1) du Maghreb chrétiens* correspondent, sinon à des rapatriés ?

rapatriés comme des immigrés, ce qui a fait écho à son expérience de terrain.²⁹ Dans son message électronique, cet enquêteur m'indiquait :

« En ce qui me concerne, j'ai eu à interroger, à nouveau, beaucoup de descendants de Pieds-Noirs. Dans l'échantillon, il y avait également des personnes nées, par hasard, en Afrique sub-saharienne. Leurs parents, français depuis plusieurs générations, étaient des militaires ou coopérants momentanément en poste dans ces pays. Au fil du questionnaire (concernant les difficultés d'intégration, pratique de la langue française, discriminations à cause de leur supposé[e] couleur de peau ou religion) les personnes interrogées se sont très bien rendu compte qu'elles n'avaient rien à faire dans cette enquête » (c'est moi qui souligne).

Ce témoignage inattendu offre une confirmation que les erreurs de catégorisation entre enfants d'immigrés et de rapatriés que l'on peut observer dans la base de données TeO ont aussi été ressenties dès la collecte des données, sur le terrain.³⁰ D'après ce témoignage, certains enfants de rapatriés interrogés au cours de l'enquête TeO2 ont pu manifester de l'étonnement, de l'agacement voire de la colère en réalisant que les questions déplacées qui leur étaient posées provenaient du fait que l'enquête les confondait avec des enfants d'immigrés.

Conclusion

L'enquête TeO et l'article de Coulmont et Simon (2019) catégorisent comme des immigrés (et descendants d'immigrés) du Maghreb certains rapatriés (et descendants de rapatriés) d'Afrique du Nord, ce qui invalide les principaux résultats de l'article.

Premièrement, l'enquête TeO catégorise des personnes prénommées « Bruno », « Jacqueline », « Pierre », « Moïse », « Pascale », « Ange », « Marianne » et « Myriam » comme immigrés du Maghreb au seul motif que, d'après les déclarations des enquêtés, ils seraient nés algériens avant 1962 — ce qui est impossible puisque à cette époque la nationalité algérienne n'existait pas. L'enquête TeO n'ayant pas corrigé ces erreurs de déclaration, elle catégorise ces individus comme des immigrés du Maghreb alors que, chrétiens et juifs, ils sont vraisemblablement des rapatriés d'Algérie nés français, et non à proprement parler des immigrés.

Deuxièmement, l'article de Coulmont et Simon considère des personnes prénommées « Richard », « Marie-Carmen », « François », « Marcel », « Élisabeth », « Michèle », « Pierre », « Marc », « Véronique », « Ange », « Guy », « Jérôme », « Marie-Rose », « Anne », « Elsa » et « Lourdes » comme des immigrés du Maghreb au seul motif qu'ils sont nés espagnols ou italiens en Algérie, au Maroc ou en Tunisie. Or des chrétiens ainsi prénommés sont manifestement des rapatriés européens d'Afrique du Nord.

²⁹ Cet enquêteur ayant de très bonnes raisons de souhaiter conserver son anonymat, je ne révélerai pas ici son identité ni même son sexe, son âge, sa direction régionale de rattachement, le nombre de fiches-adresses qu'il a prises en charge lors de l'administration du questionnaire TeO2, ni la façon dont son signalement a été reçu par sa hiérarchie lorsqu'il a fait remonter l'observation d'après laquelle des enfants de rapatriés devaient répondre aux questions conçues pour les descendants d'immigrés. Ces informations, qu'il m'a communiquées lors d'un entretien téléphonique le 22 septembre, ne pourront être rendues publiques que lorsqu'il y consentira.

³⁰ Dans la réponse des auteurs, on lit : « Lorsque les enquêteurs et enquêtrices rencontraient des enquêtés dont les parents nés en Algérie étaient restés français, ils arrêtaient l'entretien et le questionnaire n'était pas versé dans ce qui deviendra la base de données de l'enquête. Ce sont ainsi plus de 3000 personnes descendantes de « rapatriés » ou enfants de Français nés à l'étranger qui ont été rencontrées et qui n'ont pas donné lieu à un questionnaire complet. » Mais cela n'empêche nullement que des enquêtés dont les parents sont réputés *nés algériens au Maghreb avant 1962* sont catégorisés à tort par l'enquête, ni que les enquêtés dont les parents *nés espagnols ou italiens au Maghreb* sont catégorisés à tort par Coulmont et Simon (2019).

Troisièmement, le fait que la base de données TeO catégorise certains rapatriés comme des immigrés est confirmé par le témoignage de première main d'un enquêteur qui a administré le questionnaire de la deuxième édition de TeO.

Quatrièmement, si les résultats de Coulmont et Simon sont inexacts, ce n'est pas seulement parce que la base de données TeO inclut, parmi les descendants d'immigrés du Maghreb, des descendants de rapatriés. C'est aussi parce que parmi les descendants d'immigrés du Maghreb, les auteurs incluent les enfants et petits-enfants des juifs marocains et tunisiens ainsi que les enfants et petits-enfants des Européens, majoritairement chrétiens, qui ont combattu pour les indépendances — des populations qui ne sont pas susceptibles de se voir attribuer des prénoms « arabo-musulmans ».

Au total, si d'après l'article les petits-enfants d'immigrés du Maghreb se prénomment si souvent « Nicolas » et portent si rarement un prénom « arabo-musulman », et si d'après les analyses (non publiées) des auteurs moins de la moitié des petits-enfants d'immigrés du Maghreb sont d'origine musulmane, c'est tout simplement parce que ces petits-enfants d'immigrés incluent de nombreux petits-enfants de rapatriés — ainsi que des petits-enfants de juifs marocains et tunisiens et des petits-enfants d'Européens, majoritairement chrétiens, qui ont combattu pour les indépendances.

Ces inexactitudes résultent-elles d'erreurs de bonne foi de la part des auteurs, ou d'une fraude visant à biaiser l'image de l'immigration aux yeux des Français ? Sans revenir ici sur cette question (abordée en détail dans le chapitre 11 de l'essai de reproduction), j'observe que depuis plus de 29 mois, les auteurs, la revue *Population et sociétés* et un « établissement public à caractère scientifique et technologique » comme l'INED continuent, malgré mes nombreuses relances, de dissimuler le programme informatique qui leur a permis de produire leurs résultats, violant ainsi les règles les plus élémentaires de l'intégrité scientifique. Mon programme informatique se trouve, lui, dans l'annexe 5B de l'essai de reproduction, ainsi que dans l'annexe du présent document. J'observe aussi qu'il aura fallu la publication de mon essai de reproduction pour contraindre les auteurs à révéler comment ils ont codé l'origine des descendants d'immigrés, après avoir dissimulé cette information méthodologique à leurs lecteurs et à leurs collègues.

Dans son communiqué de presse du 15 septembre 2021, « L'Ined invite la presse à renouveler sa confiance dans les travaux scientifiques de l'institut, conduits dans le respect des standards internationaux de la recherche en matière d'évaluation scientifique et de déontologie. » Si l'article de l'INED sur les prénoms des descendants d'immigrés ne faisait pas l'objet d'une rétractation en bonne et due forme, un chercheur-militant souhaitant diffuser des résultats erronés à la presse — tout en empêchant ses collègues de les vérifier — saura désormais vers quelle revue se tourner.

Annexe : Le programme informatique des analyses du présent document

Cette Annexe comprend la totalité du programme informatique Stata que j'ai utilisé pour produire les résultats du présent document.

```
*****  
/*REPONSE AUX AUTEURS ET A LA REVUE "POPULATION ET SOCIETES"*/  
*****
```

*Prénoms et caractéristiques des parents des G3 Maghreb prénommés "Nicolas"

```
generate prenom_pere_nicolasg3maghreb = prenom_ind if (lienego_ind==0 | lienego_ind==1) & sexe_ind==1 &  
nicolasg3maghreb_entourage==1  
/*tab prenom_pere_nicolasg3maghreb*/  
generate prenom_mere_nicolasg3maghreb = prenom_ind if (lienego_ind==0 | lienego_ind==1) & sexe_ind==2 &  
nicolasg3maghreb_entourage==1  
/*tab prenom_mere_nicolasg3maghreb*/
```

```
egen prenom_pere_nicolasg3maghreb_2 = mode(prenom_pere_nicolasg3maghreb), by(ident)  
egen prenom_mere_nicolasg3maghreb_2 = mode(prenom_mere_nicolasg3maghreb), by(ident)
```

```
/*list ident noi prenom_ind lienego_ind orig_ind sexe_ind orig_enq anais_ind orig_pereenq  
prenom_pere_nicolasg3maghreb_2 orig_mereenq prenom_mere_nicolasg3maghreb_2 natpniv2 natmniv2  
regionnais_ind n_indper n_indmer lnp1_gr lnp2_gr lnm1_gr lnm2_gr relpere1 relmere1 if  
(nicolasg3maghreb==1)*/
```

*Prénoms et caractéristiques des parents d'enquête que TeO catégorise comme immigrés (G1) du Maghreb

*Contexte (1)

```
tab orig_pereenq if (lienego_ind==0), missing /*Les 21 761 enquêtés ont 4 306 pères immigrés du Maghreb (=  
nés au Maghreb)*/  
tab orig_mereenq if (lienego_ind==0), missing /*Les 21 761 enquêtés ont 3 973 mères immigrées du Maghreb (=  
nées au Maghreb)*/
```

```
merge 1:1 ident noi using indiv2_prenom, keepusing(t_anaisp t_anaism)  
drop _merge  
erase indiv2_prenom.dta
```

*père né algérien (au Maghreb) avant 1962

```
generate perenealgerienavt1962 = 1 if (lienego_ind==0 & natpniv2=="2101" & regionnaispere_ind==20 &  
t_anaisp<1962)  
tab perenealgerienavt1962 if (lienego_ind==0), missing /* parmi les 4 306 pères immigrés du Maghreb des 21  
761 enquêtés, 1 314 sont réputés nés algériens (au Maghreb) avant 1962*/
```

*mère née algérienne (au Maghreb) avant 1962

```
generate merenealgerienavt1962 = 1 if (lienego_ind==0 & natmniv2=="2101" & regionnaismere_ind==20 &  
t_anaism<1962)  
tab merenealgerienavt1962 if (lienego_ind==0), missing /* parmi les 3 973 mères immigrées du Maghreb des  
21 761 enquêtés, 1 071 sont réputées nées algériennes (au Maghreb) avant 1962*/
```

```
/*29 % des parents d'enquête qui sont catégorisés comme immigrés (G1) du Maghreb le sont au motif qu'ils seraient  
nés algériens avant 1962 ((1314+1071)/(4306+3973) = 2385/8279 = 29 %, données non pondérées)*/
```

*Contexte (2)

```
tab orig_ind if (lienego_ind==3), missing /* parmi les 7 647 parents d'enquête présents dans le  
logement de l'enquêté, 1 796 sont catégorisés comme immigrés (G1) du Maghreb*/  
generate parentenqg1maghreb = 1 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120)  
egen parentenqg1maghreb_famille = sum(parentenqg1maghreb), by(ident)
```

tab parenteng1maghreb_famille if (lienego_ind==0), missing /* parmi les 21 761 enquêtés, 416 vivent avec 1 seul parent G1 Maghreb, et 690 vivent avec 2 parents G1 Maghreb */

*Je crée une typologie décrivant comment les parents d'enquêté qui sont G1 Maghreb et présents dans le logement de l'enquêté en sont venus à être catégorisés comme G1 Maghreb

generate parentg1maghreb = 0

replace parentg1maghreb = 1 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & ((sexe_ind==1 & natpniv2=="2101" & regionnais_ind==20 & anais_ind<1962) | (sexe_ind==2 & natmniv2=="2101" & regionnais_ind==20 & anais_ind<1962)) /*né algérien (au Maghreb) avant 1962*/

replace parentg1maghreb = 2 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & ((sexe_ind==1 & natpniv2=="2101" & regionnais_ind==20 & anais_ind>=1962) | (sexe_ind==2 & natmniv2=="2101" & regionnais_ind==20 & anais_ind>=1962)) /*né algérien (au Maghreb) depuis 1962*/

replace parentg1maghreb = 3 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & ((sexe_ind==1 & (natpniv2=="2201" | natpniv2=="2301") | natpniv2=="2301") & regionnais_ind==20) | (sexe_ind==2 & (natmniv2=="2201" | natmniv2=="2301") & regionnais_ind==20)) /*né marocain ou tunisien (au Maghreb)*/

replace parentg1maghreb = 4 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & ((sexe_ind==1 & natpniv2=="1101" & regionnais_ind==20 & n_indper=="1") | (sexe_ind==2 & natmniv2=="1101" & regionnais_ind==20 & n_indmer=="1")) /*né français au Maghreb et a pris la nationalité du pays devenu indépendant (ou la double)*/

replace parentg1maghreb = 5 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & ((sexe_ind==1 & natpniv2!="1101" & natpniv2!="2101" & natpniv2!="2201" & natpniv2!="2301" & regionnais_ind==20) | (sexe_ind==2 & natmniv2!="1101" & natmniv2!="2101" & natmniv2!="2201" & natmniv2!="2301" & regionnais_ind==20)) /*né d'une autre nationalité (espagnole, italienne, etc.) au Maghreb*/

tab parentg1maghreb , missing /*548 parents d'enquêté qui sont G1 Maghreb (sur 1 790) le sont au motif qu'ils seraient nés algériens (au Maghreb) avant 1962 (données non pondérées)*/

tab parentg1maghreb [aw=poids_ind], missing /*210 parents d'enquêté qui sont G1 Maghreb (sur 681) le sont au motif qu'ils seraient nés algériens (au Maghreb) avant 1962 (données pondérées)*/

generate checktruc = 1 if (lienego_ind==3 & orig_ind==120) & (parentg1maghreb==0 & parenteng1maghreb_famille!=0)

/*list ident noi lienego_ind orig_ind sexe_ind anais_ind natpniv2 natmniv2 regionnais_ind n_indper n_indmer if (checktruc==1)*/

/* parmi les 1 796 parents d'enquêté de la base TeO qui sont G1 Maghreb, 6 sont exclus des analyses suivantes: ils sont parents d'un enquêté immigré du Maghreb, et eux-mêmes catégorisés comme immigrés du Maghreb, en dépit du fait qu'ils sont réputés nés français au Maghreb et qu'ils n'ont pas pris la nationalité du pays à l'indépendance.*/

tab parentg1maghreb , missing
tab parentg1maghreb cat1_ined_rec [aw=poids_ind], row nofreq

*Tableau A. Prénoms des parents d'enquêté que TeO catégorise comme immigrés (G1) du Maghreb

*Ligne 1, prénoms arabo-musulmans

groups prenom_ind if (parentg1maghreb==1 & cat1_ined_rec==5 /*arabo-musulman*/
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/

*Ligne 1, prénoms français

groups prenom_ind if (parentg1maghreb==1 & cat1_ined_rec==1 /*français*/
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/

tab relig_ind if (parentg1maghreb==1 & cat1_ined_rec==1
[aw=poids_ind], missing /**/

*Ligne 1, prénoms latins ou autre Europe ou internationaux ou anglophones

groups prenom_ind if (parentg1maghreb==1 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)/*latins, autre Europe, internationaux ou anglophones*/ [aw=poids_ind], order(h) select(10)
/**/

*Ligne 2, prénoms arabo-musulmans

groups prenom_ind if (parentg1maghreb==2 & cat1_ined_rec==5 /*arabo-musulman*/
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/

*Ligne 2, prénoms français

```

/*groups prenom_ind if (parentg1maghreb==2 & cat1_ined_rec==1                                /*français*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(10)/**/
*Ligne 2, prénoms latins ou autre Europe ou internationaux ou anglophones
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==2 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)/*latins, autre Europe, internationaux ou anglophones*/) [aw=poids_ind], order(h) select(10)
/**/

*Ligne 3, prénoms arabo-musulmans
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==3 & cat1_ined_rec==5                                /*arabo-musulman*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/
*Ligne 3, prénoms français
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==3 & cat1_ined_rec==1                                /*français*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(20) /**/
tab relig_ind if (parentg1maghreb==3 & cat1_ined_rec==1)
[aw=poids_ind], missing /**/
*Ligne 3, prénoms latins ou autre Europe ou internationaux ou anglophones
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==3 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)/*latins, autre Europe, internationaux ou anglophones*/) [aw=poids_ind], order(h) select(10)
/**/

*Ligne 4, prénoms arabo-musulmans
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==4 & cat1_ined_rec==5                                /*arabo-musulman*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/
*Ligne 4, prénoms français
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==4 & cat1_ined_rec==1                                /*français*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(10) /**/
tab relig_ind if (parentg1maghreb==4 & cat1_ined_rec==1)
[aw=poids_ind], missing /**/
*Ligne 4, prénoms latins ou autre Europe ou internationaux ou anglophones
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==4 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)/*latins, autre Europe, internationaux ou anglophones*/) [aw=poids_ind], order(h) select(10)
/**/

*Ligne 5, prénoms arabo-musulmans
/*groups prenom_ind if (parentg1maghreb==5 & cat1_ined_rec==5                                /*arabo-musulman*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(10)/**/
*Ligne 5, prénoms français
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==5 & cat1_ined_rec==1                                /*français*/)
[aw=poids_ind], order(h) select(20) /**/
tab relig_ind if (parentg1maghreb==5 & cat1_ined_rec==1)
[aw=poids_ind], missing /**/
/*nationalités à la naissance
generate checknatnais = 1 if (parentg1maghreb==5 & cat1_ined_rec==1)
list ident noi lienego_ind orig_ind sexe_ind anais_ind natpniv2 natmniv2 regionnais_ind n_indper
n_indmer if (checknatnais==1)
sur 14 parents d'enquêté nés de nationalité ni française ni maghrébine au Maghreb mais portant un prénom
français, 8 sont nés espagnols, 4 nés italiens et 2 d'une nationalité moyen-orientale non précisée*/
*Ligne 5, prénoms latins ou autre Europe ou internationaux ou anglophones
groups prenom_ind if (parentg1maghreb==5 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)/*latins, autre Europe, internationaux ou anglophones*/) [aw=poids_ind], order(h) select(10)
/**/
/*nationalités à la naissance
generate checknatnais2 = 1 if parentg1maghreb==5 & (cat1_ined_rec==2 | cat1_ined_rec==3 |
cat1_ined_rec==4)
list ident noi lienego_ind orig_ind sexe_ind anais_ind natpniv2 natmniv2 regionnais_ind n_indper
n_indmer if (checknatnais2==1)
sur 3 parents d'enquêté nés de nationalité ni française ni maghrébine au Maghreb mais portant un prénom
européen, 1 est né espagnol, 1 né italien et 1 né d'une nationalité moyen-orientale non précisée*/

```